

Compte rendu réunion publique 9 avril 2019

Affaire suivie par : Carole JEANNIN
Chantal Dufaitre service tourisme
Courriel :
chantal.dufaitre@grandbesancon.fr
Tél. 03 81 87 88 72

Objet : Réunion publique à Osselle-Routelle le 9 avril 2019 à 19H

Déroulement de la réunion :

- 1- Accueil par Madame Anne OLZAK, Maire
- 2- Introduction par Monsieur Jean-Yves PRALON, Vice-Président du Grand Besançon en charge du tourisme, de la culture et du sport.
- 3- Présentation de l'avancée du projet de base d'Osselle : Carole JEANNIN, Chantal DUFAITRE, service tourisme
- 4- Echanges avec les habitants, questions-réponses
- 5- Conclusion de la réunion : Jean-Yves PRALON et Anne OLSAK

Présentation du projet d'aménagement de la base de loisirs d'Osselle

1- Un peu d'histoire

2014-2016 : la base de loisirs d'Osselle a été identifiée comme un site phare de l'ouest de l'agglomération pour développer une offre aquatique, d'activités diverses de pleine nature et de services.

Premier semestre 2017 : la base de loisirs le site d'Osselle devient un équipement touristique et de loisirs d'intérêt communautaire du Grand Besançon, mise en place d'une démarche participative souhaitée par la commune et création du Comité de Pilotage associant le Maire d'Osselle-Routelle + adjointe.

2- Organisation de la démarche participative

La commune d'Osselle-Routelle (Conseil municipal de décembre 2016) a souhaité la mise en place d'une démarche de concertation avec les habitants. La CAGB a proposé un accompagnement dans ce sens.

Ainsi se sont déroulées différentes rencontres :

- Réunion publique le 18 janvier 2017 (90 participants élus/habitants)
- Séances de travail avec le Conseil municipal les 3 février et 30 mai 2017
- Ateliers participatifs avec les habitants d'Osselle-Routelle intéressés les 12 et 19 juin et mise en place d'un cahier d'acteurs.

Les contributions ont portées sur :

L'environnement

- Protéger les richesses environnementales du site par des aménagements simples mais canalisant les flux de visiteurs et usagers du site, interdire les engins à moteur
- Développer des projets d'éducation à l'environnement

Le contenu et les activités du projet

- Conserver le caractère naturel, familial et convivial du site, un projet à taille humaine (capacité maîtrisée), tout en développant de nouveaux équipements et activités de loisirs

- Veiller au respect du site et de ses usages et à ne pas avoir d'activités de chasse, éviter les nuisances (sonores notamment)

L'impact attendu concernant la vie locale

- Un village mieux desservi et redynamisé économiquement et touristiquement. Une opportunité pour les acteurs locaux!

Le transport

- Organiser et prévoir le stationnement pour éviter le stationnement sauvage dans le village et aux abords du site : desserte en transports en commun, intermodalité
- Pacifier la circulation, sécuriser les abords du site : signalétique, réduction de la vitesse, amélioration de la sécurité pour les déplacements à pieds et à vélo
- Aménager l'accès au site pour les personnes à mobilité réduite

Lors de ces rencontres de nombreuses contributions ont été apportées et versées à l'élaboration du projet par le programmiste. Des choix ont dû être opérés par le programmiste afin d'optimiser le fonctionnement global du site tout en préservant le caractère naturel du site. Ces choix ont été validés par les élus du Grand Besançon au dernier semestre 2018/ début 2019.

3- Le contenu du projet

Les élus du Grand Besançon et les membres du CoPil crée pour assurer le suivi de la programmation ont validé l'ambition générale du site et son positionnement à savoir : faire de la base de loisirs d'Osselle un site d'activités de pleine nature du Grand Besançon et un projet qui s'inscrit dans la dynamique Grandes Heures Nature. *Le positionnement : les Lacs d'Osselle, la base nature du Grand Besançon pour s'amuser, découvrir et se ressourcer.*

Le site des lacs d'Osselle étant en zone rouge Plan de prévention des Risques et des Inondations (PPRI) et la commune d'Osselle-Routelle étant en cours d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), le projet a été pensé en deux temps :

Phase 1 : 2019-2021 : Ouverture en juin 2019

« Mise en sécurité du site et optimisation de l'existant »

Les objectifs :

Apporter un nouveau souffle au site, le temps d'une transition avec un projet de base nature plus ambitieux à partir de 2022.

Dès 2019, le public doit pouvoir bénéficier de services de qualité :

- o Requalification, toilettage des espaces et équipements existants : parking (dont PMR, vélo), cheminements, plage, camping, sanitaires, billetterie, nouvelles aires de jeux, espace pique-nique, promenade autour du lac, habillage rouge/blanc
- o Réflexion desserte Transport en commun (GINKO) en cours
- o Proposition d'animations : tournois sportifs, activités nautiques (futur gestionnaire du site), pêche lac Prost

Phase 2 : 2021 et suivantes

« Réaménagement complet, périmètre étendu et reconstruction du bâtiment d'accueil »

Les objectifs : faire évoluer les premiers aménagements, créer de nouveaux espaces et proposer de nouveaux équipements de loisirs nautiques et terrestres

La réalisation complète du projet passera par une reconfiguration du site avec la reconstruction des bâtiments d'accueil (accueil, restauration, poste de secours), le développement des activités proposées. L'optique est d'en faire un site ouvert et fonctionnant toute l'année.

Cette phase nécessitant l'obtention préalable d'autorisations réglementaires, les travaux ne démarreront pas avant 2021.

Une présentation de cette phase 2 du projet d'aménagement sera développée sur le site sous la forme de panneaux.

Pour conclure cette présentation :

Une phase 1 bien engagée avec :

- Des travaux en cours de réalisation
- Un gestionnaire expérimenté qui sera présent à partir de mi-mai. A noter que d'un point de vue juridique la solution du bail a été définitivement écarté. La gestion envisagée 2019 2020 et 2021 se fera sous la forme d'un marché de gestion avec une régie de recettes CAGB. La future gestion du projet achevée n'est encore pas arrêtée mais le contrat sera sous la forme d'un engagement réciproque
- Une communication/promotion du site en préparation
- Des animations d'ores et déjà prévues en lien avec Grandes Heures Nature notamment l'organisation du triathlon Vauban les 15 et 16 juin prochains. A ce titre, l'accès à la plage sera gratuit.

Une phase 2 faisant l'objet de toutes les attentions:

- Autorisations environnementales
- Autorisations au titre de l'urbanisme
- PLU
- Gestion future
- Démarche concernant le foncier

4- Echanges

A la question/remarque	Réponse CAGB
Avant l'entrée était gratuite pour les habitants d'Osselle ! Pourquoi ne pas avoir choisi de faire payer le parking	C'est effectivement une solution qui avait été proposée lors des ateliers de juin 2017. Après étude, cette solution a été jugée inadaptée pour des raisons d'organisation du paiement et donc de son fonctionnement (besoin en personnel, maintenance horodateurs, barrières...) et pour des raisons de risques de stationnement sauvage et de verbalisations difficilement gérables. Par ailleurs et d'un point de vue réglementaire, la loi ne permet pas de prévoir un tarif préférentiel pour les habitants du village, au titre du principe d'égalité de traitement des usagers du Grand Besançon quid ans le cas présent s'applique.
Pourquoi le site n'est plus ouvert tous les jours de mai à septembre ?	En mai, nous serons encore dans une phase de travaux. Les horaires prévus ensuite sont les suivants :

	<p>juin : mercredi 10 h-18h, samedi et dimanche de 10h-20h juillet et août : tous les jours de 10h-20h septembre : samedi et dimanche de 10h-19h</p> <p>La CAGB s'est inspirée du fonctionnement d'autres sites. Durant ces créneaux, la baignade sera surveillée. Nous avons voulu prioriser la sécurité et la qualité du service rendu plutôt que la quantité. Par ailleurs cette surveillance a un coût. Aussi et afin d'optimiser ce coût de ce fonctionnement il a été choisi de proposer une baignade surveillée aux moments des fortes fréquentations soit en été pendant les vacances.</p> <p>La fermeture à 20h permet également d'assurer une certaine tranquillité et sécurité aux campeurs et plus globalement aux habitants. Le gestionnaire doit également assurer l'entretien du site.</p> <p>La phase 1 du projet va permettre aussi de tester ce fonctionnement qui pourra évoluer.</p>
<p>Pourquoi le toboggan a-t-il été enlevé ? Cet investissement lourd à l'époque aurait pu faire l'objet d'une rénovation afin d'être réutilisé</p>	<p>Cet équipement a souffert d'une absence d'entretien. D'un point de vue réglementaire il n'était plus aux normes requises pour ce type d'équipement de loisirs.</p>
<p>Est-ce que le site sera accessible aux associations locales quand le bâtiment sera réalisé ?</p>	<p>Le fonctionnement du bâtiment en phase 2 du projet n'a encore pas été abordé mais il sera vraisemblablement conditionné au choix du mode de gestion qui sera retenu. La question sera donc à étudier dans ce calendrier.</p>
<p>Quid du Club de foot ASBO ?</p>	<p>Au regard des travaux en cours mais surtout des locaux qui ne sont plus aux normes, qui sont vétustes et dangereux (fuite de gaz, ...), et qui engage la responsabilité de la CAGB en cas d'accidents, il a été nécessaire de trouver des solutions qui permettent au club de poursuivre son activité sportive dans de bonnes conditions. A noter que la réflexion avec le Club a été engagée dès 2017. Une solution a donc été trouvée sur un autre site pour finir la saison 2019 et a donné lieu à un projet pour la suite, la tendance étant au regroupement des clubs de foot.</p>

<p>Que vont devenir les chats actuellement présents sur le site ?</p>	<p>Pour des questions de salubrité il serait préférable que les chats ne soient pas présents sur le site. Toutefois et à ce stade du projet il a été demandé à la personne qui leur donne à manger de le faire à l'extérieur du site (sécurité liée aux travaux). C'est au futur gestionnaire de déterminer si les chats posent un réel problème lié à la salubrité notamment au niveau des surfaces de sable qui vont être installées. En tout état de cause les chats risquent forts d'être gênés par l'activité du site et rechercher un lieu plus calme.</p>
<p>Pourquoi le projet (phase 2 ne prévoit pas le passage à 2 voies du pont, ni de déviation, ni de réaménagement du village ? . La fréquentation du site risque de nuire à la tranquillité des habitants ç cause d'une trop forte circulation</p>	<p>Globalement, il faut noter que les comptages du département montrent que les flux sur la départementale sont liés aux déplacements quotidiens, or la fréquentation liée au plan d'eau se concentre sur les WE et l'été, donc la question des flux dans les 2 villages, n'est pas uniquement liée à la base de loisirs, c'est une problématique plus globale qui est à traiter mais pas forcément dans le cadre de ce projet uniquement.</p> <p>La phase 1 du projet prévoit d'optimiser les places de parking en les matérialisant : passage de 120 à 220 places + anneaux vélos sont prévus + places PMR. Une réflexion est également en cours concernant une desserte complémentaire GINKO à la ligne n°56 (ce point de développement du transport en commun avait été souligné lors des ateliers 2017).</p> <p>La phase 2 prévoit de nouveaux espaces de parking (300 places) sur le site (sous réserves des acquisitions foncières possibles), une sécurisation de l'entrée du site : ralentissement, sécurisation véloroute (passage sous le pont si besoin qui avait été étudié par le CD25 lors de l'aménagement de l'EV6) et une poursuite des démarches sur les transports en commun / l'intermodalité (gare+vélo notamment) en lien avec la Direction Mobilités et Déplacements.</p>
<p>Dans le cadre de la démarche participative proposée en 2017 ; il semble quand même que tout n'a pas été retenu...</p>	<p>...Et pourtant les demandes formulées lors des réunions avec le Conseil Municipal puis lors ateliers ont été entendues et prises en compte par les</p>

élus de la CAGB. Les objectifs que les élus veulent atteindre sont notamment :
Conserver un site à taille humaine

- le projet reste mesuré : pas plus de surfaces construites qu'avant, une implantation des bâtiments rationalisée, des équipements intégrés
- le projet reste mesuré à taille humaine, y compris en phase 2 en termes d'activités de loisirs et de découverte
- crainte sur une capacité d'accueil surdimensionnée : ce n'est pas le cas, la FMI (fréquentation minimum instantanée est arrêtée à 1000 personnes pour cette année 1) : pas d'évolution donc au regard des quelques chiffres transmis par l'ancien gestionnaire.
- le site est complémentaire à d'autres offres sur l'agglomération (piscines, base kayak, salle escalade, salle sports urbains...)
- Accessibilité PMR en phase 2

Protéger les richesses environnementales, la qualité de l'eau, et développer le volet sensibilisation à l'environnement

- pas d'intervention sur le plan d'eau Morbier et ses alentours, zone préservée
- circuit d'interprétation du lac Prost, visites envisagées, salle pédagogique
- analyse renforcée sur la qualité de l'eau + projet de jonction des 2 plans d'eau : partenariat ARS, étude de suivi sur plusieurs années (état initial, état après jonction)

Réduire les nuisances

- des capacités en parking augmentées + gratuité pour ne pas inciter au stationnement sauvage,
- développer la desserte transport en commun (ligne n° 56 + nouvelle ligne « Plage »)
- prise en compte de la question des nuisances sonores (fermeture du site à 20h, règlement intérieur du camping : pas de bruit après 22h)

	<p><u>Associer les élus de la commune...</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → le COPIL a été mis en place en 2018 et a associé Mme le maire + Mme Grappey, adjointe. Mme Olzak est aussi membre de la commission 7 <p><u>...et les habitants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → rencontres 2017 → réunion publique de ce jour → plaquette remise aux participants → Il n'y a pas eu de réunions en 2018 car pas d'élément nouveau à apporter, la CAGB travaillait sur la résolution du contentieux avec le gestionnaire et sur le programme <p><u>Etre équitable pour tous les habitants du Grand Besançon</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Au regard de la gratuité « historique » de la base de loisirs pour les habitants, la grille tarifaire envisagée (non validée à ce jour) proposera 3 formules qui peuvent s'avérer intéressantes pour les habitants : carte 10 entrées, carte saison, tarif après 18h. <p>Les principales contributions qui n'ont pas été retenues concernent la circulation (déviation, aménagement de village) mais ce point dépasse largement le cadre du projet d'aménagement de la base de loisirs. Le maintien du club ASBO sur le site était incompatible avec l'activité du site mais la réflexion engagée depuis 2017 a trouvé sa résolution.</p>
<p>Est-ce que le projet peut être remis en cause aux élections 2020 ?</p>	<p>Le projet s'inscrit dans un projet de territoire (vision long terme), et le schéma tourisme porte sur la période 2017-2023.</p> <p>La pertinence du projet et la volonté des élus de le faire aboutir depuis de nombreuses années font que ce dernier s'inscrit logiquement dans la continuité.</p>

Fin de la rencontre 21h15

Le Vice-Président délégué à la Culture,
Au Tourisme et au Sport,

Jean-Yves PRALON
Maire de Tallenay